



RÉSOLUTION N° 8
SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE ET LES TRAVAILLEURS.EUSES DE GAZA

La 14e Conférence régionale Afrique et Pays arabes (AFRECON)
réunie à Accra, au Ghana, du 11 au 14 novembre 2025

NOTANT que Gaza n'est pas une zone de conflit, mais plutôt une catastrophe humanitaire provoquée par des décennies d'occupation et d'impunité.

CONSTATANT que le gouvernement israélien a lancé une offensive implacable contre les infrastructures civiles, détruisant ou endommageant plus de 90% des habitations et rendant la majorité des hôpitaux et des centres de santé inopérants.

PRÉOCCUPÉE, gravement, par le fait que plus de 2,3 millions de personnes sont emprisonnées par un blocus terrestre, aérien et maritime. Elles sont systématiquement privées de nourriture, d'eau, de soins de santé, de dignité et de sécurité, et sont par conséquent confrontées à une extermination lente mais délibérée.

PRENANT NOTE des préoccupations de la Commission d'Enquête internationale indépendante des Nations unies et de l'OMS, qui indiquent qu'Israël continue de violer le droit international et doit se conformer à son obligation de prévenir la Commission de tous les actes constitutifs du crime de génocide.

NOTANT la mort de nombreux.euses membres de nos affiliés, dont sept membres du comité des ambulances et Walid Al Kranb, Président de la section syndicale de Rafah, lors de bombardements israéliens. En outre, tout en condamnant les attaques contre les civils perpétrées par le Hamas, nous estimons que les ripostes d'Israël sont inappropriées.

DÉCIDE DE :

1. Condamner avec la plus grande fermeté le siège, les punitions collectives, les violations des droits humains et les actes plausibles de génocide commis par le gouvernement israélien à Gaza ;
2. Exiger que les communautés internationales, telles que l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres agences des Nations unies, prennent des mesures pour mettre fin au siège et garantir l'entrée sans restriction de l'aide humanitaire. Déployer des observateurs.trices indépendant.e.s pour superviser la distribution de l'aide, en donnant la priorité au nord de Gaza.
3. Condamner les attaques contre les structures de santé et faire respecter les couloirs humanitaires protégés ;
4. Demander l'accélération des enquêtes sur les crimes de guerre et faire respecter la décision de la CIJ de juillet 2024 exigeant la fin de l'occupation illégale par Israël ;
5. Faire pression sur les dirigeants pour qu'ils suspendent l'aide militaire et les ventes d'armes à Israël, et imposer des sanctions globales jusqu'à ce qu'Israël respecte un cessez-le-feu permanent et mette fin au blocus et à l'occupation ;

6. Appeler à la solidarité internationale par le biais des différentes structures de l'ISP et de ses partenaires aux niveaux régional et mondial, afin de mobiliser une aide matérielle pour les syndicats des services publics palestiniens.

Soumis par : Syndicat des Employé.e.s et Ouvrier.e.s du Port de Beyrouth (SEOPB), Liban